

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'adresse du comté de l'Islet, signée par M. le curé, 58 autres personnes et d'après le désir de tous les habitants du Comté, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

**Monsieur.**—L'Adresse au Gouverneur-Général que vous m'avez transmise de la part du comté nommé à une assemblée au comté de l'Islet, est une des nombreuses preuves que Son Excellence a déjà reçues et continue à recevoir des sentiments de vraie loyauté dont sont animés les habitants de cette Province, et Son Excellence ne doute nullement que leur empressement à se prononcer en masse, dans les circonstances actuelles, en faveur de l'ordre établi, montrera, s'il en est besoin, que Sa Majesté n'a jamais eu des sujets plus fidèles et plus dévoués que ses sujets Canadiens.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

C. F. Fournier, Ecr., M. P. P., Montréal.

A l'adresse des habitants de Lotbinière, signée par M. le Curé et par 123 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante.

**Monsieur.**—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous prier d'informer le clergé, les magistrats, officiers de milice, et autres principaux habitants de la paroisse de Lotbinière, que Son Excellence a reçu leur adresse avec plaisir et reconnaissance, et de leur assurer que rien ne la fera dévier de la conduite ferme, impartiale et constitutionnelle qui lui a valu de leur part des expressions si flatteuses de sympathie pour sa personne, et des assurances d'appui pour le maintien de l'ordre et de la paix.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. Grénier, etc., etc. Lotbinière.

A une adresse des habitants de St. Jude, signée par M. le curé et 97 autres personnes ; à une série de résolutions passées à une assemblée de tous les citoyens de St. Aimé, et signées par le président et le secrétaire ; et enfin à une adresse des habitants de St. Denis, signée par M. le curé et 1006 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

**Monsieur.**—J'ai mis devant le Gouverneur-Général l'Adresse de la Paroisse de St. Jude, ainsi qu'une série de résolutions adoptées par les habitants de la Paroisse de St. Aimé, et une Adresse et des résolutions de votre ancienne Paroisse de St. Denis, dans le Comté de Richelieu, lesquelles vous m'avez transmises par votre lettre du 10 courant. Son Excellence me charge de vous dire que l'empressement universel et spontané avec lequel le peuple de ce pays s'est levé, dans ce temps de crise, au soutien de l'ordre public, social et politique qu'on a pu croire menacé, est honorable pour tout le monde. Il est bien propre à encourager les hommes publics à leur faire oublier les déboires et les dangers auxquels ils sont exposés dans l'exécution consciencieuse de leurs devoirs, et à les faire courager en faveur de l'ordre et de la paix. Par là aussi, ce peuple prouve au monde qu'il est digne de jouir des bienfaits d'un gouvernement libre et des institutions qui lui sont chères. Son Excellence ne saurait être insensible au témoignage particulier d'affection envers sa personne que comporte la résolution des habitants de St. Denis, de placer son portrait dans chaque maison ; et Son Excellence me charge de vous assurer que ce trait d'affection au caractère affectueux du peuple canadien sera un des plus agréables souvenirs qu'elle conservera de son séjour au milieu de lui.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. W. Nelson, M. P. P., Montréal.

A une adresse des habitants de St. Léon, et de St. Paulin, signée par M. le curé et 463 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants :

**Monsieur.**—Le Gouverneur-Général m'a chargé d'acquiescer, avec l'expression de sa plus vive reconnaissance, la réception de l'Adresse de la paroisse de St. Léon que vous m'avez transmise à l'occasion des excès commis récemment dans cette cité, dans laquelle les loyaux habitants de cette paroisse témoignent leur attachement pour la Couronne Britannique, et leur amour pour l'ordre public et constitutionnel. Son Excellence est heureuse de leur entendre dire que son administration du Gouvernement de cette belle Province leur a rendu chers les liens qui l'unissent à l'Empire, et que les hommes dont elle a fait choix pour l'aider dans l'administration du Gouvernement ont su mériter leur plus grande confiance.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. DeGuise, Ecr., J. P., St. Léon.

A l'adresse des officiers de milice du premier bataillon de Bellechasse, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante.

**Monsieur.**—Le Gouverneur-Général, tout en nourrissant l'espoir que l'ordre public et constitutionnel pourra être maintenu sans recourir à des moyens extraordinaires, me charge de vous remercier, ainsi que les officiers de votre bataillon, de l'ordre loyal que vous faites avec eux, comme miliciens, dans les circonstances actuelles, de marcher, au premier appel, sous l'étendard des drapeaux sous lesquels vos pères s'illustrèrent en mil-huit-cent-douze.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Lt.-Col. L. Lamiré, etc.

A l'adresse des habitants de la Côte des Neiges, signée par M. Picard, Prêtre, et par 197 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

**Messieurs.**—Je reçois avec reconnaissance les assurances de sympathie et de leur appui pour le maintien de l'ordre

public que mes bons voisins les habitants de la Côte de Notre Dame des Neiges ont bien voulu m'adresser dans les circonstances actuelles. Je ne cesserais de marcher dans la voie constitutionnelle que j'ai jusqu'ici suivie, et de faire tous mes efforts pour le bonheur du peuple du Canada.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'Adresse des habitants de St. Jean Chrysostôme, signée par M. le curé et 407 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

**Monsieur le Curé.**—Veuillez accepter pour vous-même, et faire agréer à vos paroissiens, les remerciements sincères du Gouverneur-Général pour l'adresse flatteuse que votre paroisse a votée à Son Excellence dans les circonstances actuelles. Appelé à gouverner un peuple généreux et intelligent, Son Excellence n'a pu penser un instant que les outrages auxquels elle a été exposée pour avoir voulu lui procurer la jouissance pleine et franche du Gouvernement Constitutionnel, puissent avoir un autre effet que celui de raffermir et de relever chez lui le respect pour sa qualité de représentant de Sa Majesté et d'attachement pour sa personne.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Messire P. Beaumont, Proc., Curé.

A l'adresse des habitants de l'Assomption, signée par Mgr. Gaulin et 1,110 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse qui suit :

**Monsieur.**—Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolable envers Notre Souveraine Dame la Reine et son gouvernement, de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence, et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel, que renferme la loyale et chaleureuse adresse des membres du Vénérable Clergé et des habitants de l'Assomption. En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances doublement critiques où elle se trouve, et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Godfroi Chagnon, Ecr., N. P.

A l'adresse des habitants de St. Sulpice, signée par M. le curé et 174 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

**Monsieur.**—Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolable envers Notre Souveraine Dame la Reine et son gouvernement ; de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence, et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel que renferme la loyale et chaleureuse Adresse des habitants de St. Sulpice. En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances doublement critiques où elle se trouve, et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Augustin Lacombe, écuyer, St. Sulpice.

A l'adresse des habitants de Chambly, signée par M. le curé et par 970 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants :

**Messieurs.**—J'accepte avec reconnaissance ces assurances de votre estime et de la confiance que vous ressentez dans mon administration du gouvernement. Tout en nourrissant l'espoir que la paix publique sera maintenue sans qu'il y ait besoin de recourir à des moyens extraordinaires, je crois pouvoir compter sur le dévouement et la loyauté du peuple du Canada, si des difficultés inattendues viennent à surgir.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de St. Jean L'Évangéliste, signée par M. le Curé et 405 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

**Messieurs.**—Les témoignages de reconnaissance pour la manière indépendante et impartiale avec laquelle j'ai gouverné cette province, et l'assurance de la ferme résolution dans laquelle vous êtes de supporter et défendre le gouvernement que vous m'offrez dans votre adresse, me causent la plus vive satisfaction. J'espère que le cri unanime de réprobation qu'ont suscité de toutes les parties de la province, les excès dont Montréal a été dernièrement le théâtre, apprendra aux hommes pervers et factieux que ce n'est pas par la violence et l'intimidation qu'on peut faire prévaloir ses idées avec le peuple canadien.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Belœil, signée par M. le curé et 773 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

**Messieurs.**—Les assurances de franche loyauté que viennent de susciter, de toutes les parties de la province, les malheureux événements dont Montréal a été dernièrement le théâtre, me sont d'autant plus agréables qu'elles sont un gage de la part des sujets de Sa Majesté en cette province de leur attachement à la Mère-Patrie et au régime constitutionnel sous lequel nous vivons. Je vous prie en même temps d'accepter mes remerciements bien sincères pour les preuves de sympathie que vous m'offrez, et de vouloir bien croire que j'ai pleine confiance dans le dévouement et la bravoure du peuple canadien, quoique j'espère que la paix publique sera maintenue, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens extraordinaires.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, signée par M. le curé et par 391 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

**Monsieur.**—Son Excellence le Gouverneur-Général

m'enjoit d'exprimer aux habitants de la paroisse de Ste Thérèse de Blainville, la satisfaction avec laquelle il accueille leur loyale adresse, qui fait foi de leur attachement et de leur dévouement à Notre Gracieuse Souveraine Dame la Reine et à son Gouvernement. Ces assurances de franche loyauté qui viennent de susciter de toutes les parties de cette province les événements désastreux dont Montréal a récemment été le théâtre, sont d'autant plus agréables à Son Excellence qu'elles sont un gage de l'approbation de son administration par les sujets de Sa Majesté en cette province et de leur ferme attachement au gouvernement Britannique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. Lachaine, Ste Thérèse.

### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 5 JUIN 1849.

#### OPINION DE LA PRESSE.

(Du *Novoscotian* de la Nouvelle-Écosse.)

« On s'est donné beaucoup de peine pour faire croire que le bill d'indemnité est une mesure Franco-Canadienne et l'acte d'une majorité dominante de Français. C'est là une atroce fausseté, proférée pour tromper les personnes éloignées, et ranimer les préjugés, les haines et les animosités qui n'ont existé que trop longtemps entre la race anglo-Saxonne et les habitants français..... La meilleure preuve que ce bill n'est pas l'acte d'un parti dominant de Français ou d'une faction du Bas-Canada, c'est que ce bill a subi sa troisième lecture à une division de 47 contre 18, que 26 des membres de la majorité étaient d'origine anglaise, et 17 sur 31 membres Hauts Canadiens ont voté en faveur du bill. »

(Du *Journal and Express* d'Hamilton.)

« Les Tories font en ce moment un grand tapage au sujet des dépenses d'impression des loyaux adresses à S. E. dans la *Gazette Officielle*. La chose se fait conformément à la pratique anglaise, et le peuple en paiera volontiers la dépense. Mais quelle curieuse collection de gens sont ces Tories ! Quand Sir Allan MacNab était orateur avant l'Union, il fit imprimer dans les Journaux de la chambre la *Paravation mensongère* de Sir F. B. Head, (200 à 300 pages). On n'avait jamais vu pareille chose auparavant. Les tories ne proférèrent pas une parole. C'était très-bien. Quelle hypocrisie ! »

(Du *Télégraph* de Prescott.)

« Ces faiseurs d'émotions et de dissensions ne veulent pas même accorder à Lord Elgin le droit de juger par lui-même. Ils ont essayé, non seulement de lui enlever la prérogative que tout le monde s'accorde à lui reconnaître, mais même de lui arracher la vie, parce qu'il n'a pas voulu faire ce que sa conscience et son devoir, appuyés des instructions de la Reine, lui dictaient être inconstitutionnel. Est-ce là de la justice ? Est-ce là la manière dont le *Parlement* doit être traité par le parti de la réforme ? Si ce parti l'eût fait, nous l'aurions traité de cruel persécuteur et d'ennemi des droits communs de l'humanité. »

(Du *Transcript* de Montréal.)

« Quelques lettres, adressées à l'hon. George Moffatt et signées "Sydney Bellingham," ont dernièrement paru dans le *Morning Courier*. M. Sydney Bellingham réside quelque part près de Montréal, et avait eu devant quelques liaisons avec quelque journal. Maintenant, à ce que nous apprenons par sa lettre, il conteste à M. Develin la place de chef des Irlandais amis du Rappel, mais nous pensons que, sur ce point, ses chances de succès ne sont pas grandes. Il est d'avis que nous sommes sur le point d'avoir une guerre civile et écrit pour faire de M. Moffatt le généralissime de quelque espèce de forces. Ses élocutions sont datées de "Dunsmuir cottage." Nous ne pouvons pas supposer qu'elles aient pu faire autre chose que causer de la surprise de ce qu'elles ont été publiées. »

(De la *Minerve* de Montréal.)

On lit dans le *Herald* de ce matin :—Nous informons les officiers des diverses Branches de la *Ligue* de ne pas perdre de temps après leurs nominations pour communiquer officiellement avec la Branche de Montréal. « Ce journal et ses semblables viennent ensuite se plaindre de ce que les autorités font de organisations extraordinaires pour être en état de réprimer toute nouvelle tentative de troubler l'ordre. Ce veut dire cette organisation secrète de la *Ligue* et cette demande de communication de suite avec la Branche de Montréal ? C'est-à-dire que celle-ci a des instructions secrètes à donner. La *Ligue* est née des cadres de la bibliothèque du Parlement, elle est née pour la destruction. Les autorités doivent épier ses mouvements secrets et se tenir sur leurs gardes. Vaut mieux trop de précautions que pas assez. Le *Herald*, la *Gazette* et le *Courier* s'en plaindront sans doute encore, vu que ça dérangerait leur plan, mais à Dieu ne plaise que nous les prenions pour guides dans les circonstances actuelles. Avis aux autorités et à tout le monde. La *Gazette* est plus séditionnaire que jamais ; elle ne garde plus de mesure, plus de convenances à l'égard de lord Elgin. »

(Du *Journal* de Québec.)

Le lendemain de l'incendie de la maison du parlement, M. Papineau, sous l'influence de la peur sans doute, voulait absolument que le gouvernement et la législature se transportassent, sans retard, à Québec. Mais il n'a pu accomplir ce projet de faire des discours à la tory, pour mettre ses propriétés et ses meubles en sûreté contre les pierres et la torche de l'incendiaire, et aussi, sa-

medi, traitait-il de lâches et de pusillanimes ceux qui ne voulaient pas législater permanemment à Montréal ! Comme de raison, son discours a été une violente et grossière philippique contre l'administration. Le clergé et le peuple, non plus, n'ont pas été épargnés.—C'est un clergé FANATIQUE, conduisant un peuple IGNORANT, AVEUGLE et SUPERSTITIEUX. Il est chagrin, profondément attristé que son comté et tout le pays, le clergé en tête, donnent leur appui au gouvernement pour sauver la société de l'anarchie et de la guerre civile. Lui qui admira et approuva la France toujours, qui l'approuva monarchique, qui l'approuva démocratique et qui l'approuvera socialiste, lui qui sait que le clergé français a pris une large part à la réorganisation de la société française, lui qui sait que le clergé est dans l'assemblée nationale, comme partout où l'appellent les besoins de la société, pour quoi veut-il nier au corps le plus instruit du pays le droit de prendre part à un mouvement purement social ? Ah ! c'est que l'ordre et ceux qui le prêchent ne lui conviennent pas, ce sont des fanatiques ou des ignorants, tout le peuple canadien est ignorant ! Il était aveugle du moins quand il obéissait à la voix de cet homme sans entrailles et sans patriotisme, qui insulte à tout ce qui ne pense pas comme lui. Nouveau Coriolan qui se réjouirait de voir périr sa patrie, parce que sa patrie ne veut pas de sa domination, avec cette différence que Coriolan était habile et brave ! Le romain se laissa fléchir par sa patriotique mère. L'autre n'a pas de mère dont la voix peut-être pût ramollir son féroce égoïsme. M. Papineau a voté CONTRE QUÉBEC !

(Autre extrait du *Journal* de Québec.)

« Malgré que le vote sur le bill d'indemnité fut un acte de justice, cependant comme l'expérience l'a prouvé, il fallait du courage aux députés du Haut-Canada pour voter pour cette mesure, et nos compatriotes leur en doivent une reconnaissance qui, je le crois, ne s'effacera jamais de nos esprits et de nos cœurs. Cet acte du Haut-Canada est un éclatant démenti aux assertions sans cesse répétées de M. Papineau, que le Haut-Canada nous abandonnerait à la première occasion. Jamais il n'y a eu autant de bonne entente et de bon vouloir entre le Haut et le Bas-Canada, que depuis que l'anarchie, par suite du vote sur le bill d'indemnité, a voulu prendre la place de l'ordre et des procédés légaux et constitutionnels. Il a compris que les hommes qui ont les mêmes convictions politiques, doivent se tenir serrés les uns contre les autres, et faire de mutuels sacrifices, parce que sans ces sacrifices réciproques et cette union, la cause serait perdue sans retour. »

(Autre extrait du *Journal* de Québec.)

Ne seriez-vous pas étonné d'entendre dire, quelqu'un de ces jours, que le fameux apôtre de la destruction abandonne sans retour la carrière politique ? Pour une part cette démarche ou mieux cet isolement ne m'étonnerait nullement, en face des déboires qui l'ont tenté. Mais je ne veux pas en garantir l'avenir, ni prochain, ni éloigné. Je ne puis que vous dire que M. Papineau a dit, pour cette session du moins, adieu aux murs de l'enceinte législative. Il ne l'a pas fait à voix haute, mais il l'a dit à tous ceux à qui ont pu l'entendre : « Je secoue, dit-il en partant, la poussière de mes souliers. » Il partait pour sa demeure champêtre où il allait rejoindre sa famille. Remarquez que, la veille, il annonçait à la chambre : *que les jours les plus tempétueux n'étaient pas encore venus*. N'y a-t-il donc pas du courage à s'éloigner de son poste de législateur, au moment du danger le plus imminent ? Mais tout le monde se demandera qui lui a dit que les plus tristes événements étaient encore à naître ! A-t-il trouvé cela dans le secret de sa nouvelle amitié avec M. Guay, MacNab et consorts ? Le pays jugera : toujours est-il parti pour la Rivière des Prairies.

(Du *Canadien* de Québec.)

M. PAPINEAU, dans le débat sur la seconde lecture du bill de l'université de Toronto, et encore dans celui qui vient d'avoir lieu sur la translation du siège du gouvernement hors de Montréal, a fait, dit-on, des sorties violentes contre le clergé catholique du Canada, l'accusant de s'ingérer de politique, parce qu'il aurait usé de son influence pour engager le peuple Canadien à se prononcer en faveur du gouvernement et contre un parti factieux, à l'instigation ou du moins avec la connivence de quel ont été commis les outrages, des actes l'atroce barbarie, qui auraient déshonoré même les Goths et les Vandales ; contre un parti dont les organes prêchent ouvertement la guerre civile, une guerre ayant pour objet, l'extermination de ce même peuple, et dont les chefs organisent à grand bruit une "Ligue" de leurs adhérents dans le but avoué de proscrire et d'anéantir sa langue, ses lois, et toutes les institutions qui lui sont chères, celles même qui lui sont garanties par la loi des traités. Nous déplorons l'aveuglement de M. Papineau, qui s'empêche de voir que par ces sorties il se fait plus de tort à lui-même qu'au clergé catholique. Celui-ci ne fait que remplir un devoir de conscience et de religion, un devoir que son état, indépendamment de son patriotisme, lui impose, et impose au clergé de toute église chrétienne. Il ne fait qu'appliquer les lois dont il est l'interprète ; lois qui commandent le respect de l'autorité constituée, qu'elle soit monarchique ou républicaine, et sans l'observation desquelles la société tomberait en dissolution. Essentiellement ami de la paix et de l'ordre, il a honte de la guerre civile et de l'anarchie, qui rompent tous les liens sociaux, et l'ébranle la bride à tous les excès, à tous les crimes. Sentinelle avancée de la civilisation, ce fut lui qui l'empêcha d'être anéantie par ces hordes barbares qui se ruèrent sur l'Empire romain, et les soumettant elles-mêmes à son joug, la releva sur les ruines de ce vaste empire, plus belle et plus radieuse que jamais ; ce fut lui qui la planta sur le sol canadien et l'y arrasa de ses sœurs et de son sang ; et M. Papineau devant dire le premier homme à lui reprocher de manquer à sa mission, et de renier un passé glorieux, s'il assistait, spectateur impassible, à la destruction de son œuvre

par les Goths et les Vandales, soi-disant arglais, du dix-neuvième siècle; il devrait être le dernier homme à lui reprocher...

(Autre extrait du Canadien.)

L'évêque anglican de Montréal vient d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire où il lui trace les devoirs qui lui sont imposés par l'aspect si critique en ce moment de nos affaires politiques, dans cette province.

Quelle opinion que l'on se forme, dit ce prêtre, sur les questions politiques, on de quelques griefs qu'une classe ou une portion quelconque de la population croit avoir lieu de se plaindre...

L'évêque anglican ne recommande pas, il est vrai à son clergé "ce que l'on pourrait caractériser comme des harangues politiques du haut de la chaire"...

Nous ne pouvons nous cacher, dit-il, que la fermentation de l'esprit public n'est pas encore passée, et que la conviction d'avoir été lésés dans leurs droits...

La position du clergé catholique était différente, comme celle de ses ouailles, et s'il a signé lui-même un encouragement au peuple dont il fait partie à signer des adresses à la Reine ou à son Représentant...

(Du Pilot de Montréal.)

"S. E. Lord Elgin a voulu faire remplir cette charge importante (député gouverneur) par l'officier le plus élevé en rang après lui. Si, en agissant ainsi, on a eu intention de montrer aux prétendus loyaux de cette ville que le représentant de la reine ne jugeait pas convenable d'exposer l'autorité de S. M. à de nouvelles insultes..."

GRAND INCENDIE A FREDERICTON.—Les journaux du Nouveau-Brunswick nous apportent la nouvelle d'un incendie auquel la capitale de cette province a été en proie dans la matinée du 22, et qui en moins d'une heure et demie a consumé la maison et le magasin de M. Thomas Stewart, marchand de ferronnerie...

A. Perley. C'est le plus grand incendie qui ait eu lieu à Fredericton depuis 1825. Les autorités civiles et militaires ont rivalisé de zèle avec les citoyens pour en arrêter les progrès.

Canadien

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 5 JUIN 1849.

ARRIVEE DU NIAGARA!!!

Le Niagara est arrivé à Halifax jeudi matin.—Les affaires commerciales n'avaient pas subi de changement. La fleur avait subi une hausse légère; elle se vendait de 23 chelins à 23 1/2 chelins.

PLUS RECENT.—Aux dernières dates, on connaissait à Paris le résultat des élections dans 42 départements; les élus se partageaient comme suit: 298 modérés, 81 démocrates ou socialistes, et 75 amis de la constitution.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

Hier soir, conformément aux règlements et aux avis publiés, les membres de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal se sont réunis pour procéder à l'élection des officiers de la société pour l'année courante.

M. le président expliqua le but de l'assemblée. Il ajouta que, depuis la dernière réunion de l'association, les officiers de la société avaient demandé et obtenu de la législature un acte d'incorporation, qui mettait cette association philanthropique et charitable sur un pied encore plus respectable qu'auparavant.

M. J. L. Beaudry prit ensuite la parole, et dit que les officiers actuels de la société méritaient les plus grands éloges pour le zèle qu'ils avaient montré pour l'association.

M. Ludger Duvernay répondait à une objection qu'on venait de lui faire. Il croyait que la motion de M. Beaudry était dans l'ordre; car l'assemblée, d'après la loi, pouvait si elle le voulait renouveler un tiers des officiers actuels, mais elle pouvait aussi les réélire.

M. Thomas Amiot n'était pas d'avis que l'on élit les officiers en bloc et sans en connaître les noms.

M. George E. Cartier pensait que l'assemblée pouvait faire l'élection de tous les officiers à la fois, d'autant plus que la motion était de réélire tous les officiers sortant de charge cette année.

L'hon. président croyait aussi qu'il valait mieux faire la lecture des noms, pour que l'assemblée connût tous les officiers et pût proposer des amendements, si elle le jugeait à propos.

M. R. S. M. Bouchette avait une proposition à faire; c'était de voter des remerciements à G. E. Cartier, Ecr. M. P. P. pour avoir présenté, suivi et fait passer le bill d'incorporation de l'association; agréée à l'unanimité.

M. Cartier offrait ses remerciements à l'assemblée; il était très sensible à cette marque de bienveillance. Mais il ne croyait pas l'avoir méritée, puisqu'il n'avait fait que remplir un devoir.

mesure au conseil législatif (bruyants applaudissements), et par M. G. Lévesque et Lindsay (Junior) qui avaient aidé puissamment M. Cartier en cette matière (applaudissements).

L'hon. M. Bourret tout en offrant ses remerciements à la société pour son approbation et le choix qu'elle avait encore fait de lui pour la présider, ne doutait pas qu'elle ne passât un vote de remerciements à M. R. Trudeau, trésorier général, pour la manière habile avec laquelle il a conduit sa part des affaires de la société (applaudissements).

M. R. S. M. Bouchette dit à son tour qu'il pensait n'être que l'organe de tous les membres de l'association, en faisant motion de présenter aussi les remerciements de la société à Ludger Duvernay, Ecr., commissaire ordonnateur pour le zèle qu'il a toujours montré et qu'il continue pour l'association St. Jean Baptiste (bruyants applaudissements).

M. Duvernay remercia en peu de mots; après quoi l'assemblée se dispersa.

Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur l'Observatoire que l'on se propose de construire à Québec. Nous les empruntons à l'Abeille de Québec, qui les publie dans sa feuille du 23 mai:

Un observatoire est un édifice destiné à observer les astres. Depuis longtemps l'on sentait le besoin d'un semblable établissement à Québec, parce que les navigateurs qui partent pour l'Océan ont besoin de connaître exactement le temps qui sert à leur indiquer la longitude en mer et la distance des côtes.

On prétend que le comté de St. Maurice prépare en ce moment une lettre à M. Louis-Joseph Papineau, pour lui demander de remettre son mandat que les électeurs de ce comté lui avaient confié, lorsqu'il pensait qu'ils travailleraient au bien du pays, et ne se sépareraient pas de ses compatriotes pour se joindre à M. M. les Tories.

La Gazette de Montréal évitait depuis quelque temps de faire connaître le véritable but de la ligne; mais aujourd'hui il n'y a plus le moindre doute à ce sujet. Elle dit en effet aux Tories de ne pas faire de démonstration, avant d'avoir reçu de plus amples nouvelles d'Angleterre.

Après une semblable déclaration, après tout ce qu'a en lieu, après tout ce que nous promettent les Tories, nous faisons un nouvel appel à tous les citoyens amis du bon ordre, amis de la justice, amis du bon gouvernement; leur disant d'être sur leurs gardes, et d'être prêts à défendre, s'il est besoin, les autorités constituées, aussi bien que les familles, les propriétés et les autels.

L'Avenir, qui si souvent fait des avancés sans pouvoir les prouver, disait dans sa feuille du 16 mai: "Il y a des prêtres, qui ont poussé le fanatisme politique jusqu'à menacer de se servir du tribunal de la confession pour forcer nos lecteurs à renvoyer le journal."

A cela nous répondons qu'il n'y a ni fanatisme ni considérations politiques qui influent sur la conduite du prêtre, lorsqu'il est au confessionnal, tenant la place de Jésus-Christ, de qui il tient le pouvoir de remettre les péchés de l'homme. Il n'y a que le devoir, la conscience, la religion qui l'y fassent agir, et nous défions l'Avenir et tous autres de prouver le contraire.

Quant à savoir, si des prêtres "se sont servis du tribunal de la confession pour forcer les lecteurs de l'Avenir à renvoyer ce journal-là, c'est ce que nous ignorons.

Mais l'Avenir, dont les rédacteurs savent sans doute ce qu'est la confession, doivent savoir aussi, que la conduite du prêtre relativement à son devoir dépend de l'aveu ou des aveux qu'il fait ce pénitent. Pour lors, tout doit s'y passer entre eux deux et eux deux seulement. Les étrangers, même les rédacteurs de l'Avenir, n'ont rien à y faire.

Le Herald d'hier annonce qu'il y a eu quelques cas de choléra à Kingston dans les journées de lundi et de mardi. Ces cas isolés sont produits en grande partie par la malpropreté qui règne dans les environs de la ville.

Nos autorités municipales sont sans doute activement occupées en ce moment à faire combler les marais qui nous embaument et à faire nettoyer les cours, raves, etc. Bien que le choléra soit moins fort qu'en 1832 et 1834, il est néanmoins urgent de se préparer à le recevoir proprement.

On sait que c'est hier que les Tories devaient arborer le drapeau de l'insurrection. Il n'en a rien été. Les Tories n'ont pas même fait mine d'y songer. Nous les en félicitons, si nous pensions qu'ils dûssent revenir à la logique, au simple bon sens.

La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes:

L'honorable Louis Massue, et François Xavier Mehot, écuier, pour être gardiens de la Maison de la Trinité de Québec;—Errol Boyd Lindsay, écuier, pour être greffier de la Maison de la Trinité de Québec;—Alexandre Lamoine, écuier, pour être trésorier de la Maison de la Trinité de Québec;—François Courdeau écuier, pour être surintendant des pilotes, gardien ex Officio de la Maison de la Trinité de Québec;—John Smith, gentilhomme, pour être surintendant des pilotes. (Commission datée le 1er juin, 1849.)

ORDINATION.—Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal a fait l'ordination suivante, dans sa cathédrale:

Diacres: MM. E. C. Fabre et E. Therrien. Sous-Diacres: M. P. F. T. Arbour, J. T. Daigé, C. O. Rolland dit Lenoir, A. Lacombe, et J. Daley dit Ryan. Ce dernier est pour le diocèse de Toronto. Mineurs: M. J. Cunningham, pour le diocèse de Toronto, et M. O. Fearn, pour le diocèse de Boston. Tonsurés: M. L. R. Fournier, J. B. Lemoine dit Lemoine, G. H. Mount, O. Renaud et J. A. Singer.

M. Arthur Kelly, de l'Ohio, est venu dernièrement à Montréal et est allé ensuite à Québec pour voir comment il pourrait faire transporter de cette dernière ville à Cleveland environ 13,000 tonneaux de barres de fer. Il s'est convaincu que ça ne lui coûterait que \$1 par tonneau, tandis que par l'Hudson, et les canaux c'eût été \$7. Vive la route du St. Laurent!

Le Révérend M. Cramp, un des rédacteurs du Pilot, monta, le dernier dimanche de mai dans la chaire d'une église protestante de cette ville, "The American Presbyterian Church." Quelques Tories, qui se trouvaient parmi les assistants, prirent aussitôt leurs chapeaux, et se retirèrent!!

La chaleur continue à être étouffante, malgré la pluie que nous avons eue samedi et surtout dimanche. Les orages de dimanche ont été fort abondants; ils étaient accompagnés de violents coups de tonnerre.

On nous apprend qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit d'une prétendue dissolution du parlement.

Depuis quelques jours, nos marchés sont pourvus de tomates, que le tonnerre a fait sortir de leurs retraites. Elles se sont vendues assez chères jusqu'à hier, qu'on les offrait pour moins de 30 sous la douzaine.

Au 1er juin, il avait été émis pour £361,322 de bons provinciaux; il en était rentré pour £227,242; il y en avait encore en circulation pour £134,080.

Judi, le Montréal, en mont de Québec a brisé une de ses roues; ce qui l'a obligé à donner ses passagers et la malle au Lady Elgin qui est arrivé vendredi, vers midi.

Hier, après midi, la démission du Capitaine Wily a été acceptée par le conseil de ville à une division de 10 contre S. M. Jérémie le remplace temporairement.

On parle de M. McGrath comme devant succéder à M. Wily comme chef de Police.

Il est arrivé (samedi) de Sorel une compagnie du 71e régiment; elle va stationner en cette ville.

Nous voyons que S. E. Lord Elgin va être invité à être présent à la grande Exhibition d'Agriculture de H. C.; elle se tiendra à Kingston, au mois de Septembre prochain.

L'an dernier, au premier jour de juin il y avait dans la prison de Québec 205 détenus; cette année, il n'y en a que 63.

Il paraît que le grand incendie qui vient d'avoir lieu à London, H. C., est l'œuvre d'un incendiaire.

Un sauvage du nom de Abraham Cornelius vient d'être condamné à mort à Simcoe, pour meurtre. Il doit être exécuté le 3 août. On pense que la sentence sera commuée.

Le Chronicle de Victoria (H. C.) dit que l'hon. M. Sherwood, après son vote sur le siège du gouvernement...

Le Pilot annonce que la sentence de mort, prononcée contre le Dr. Dill, est commuée en emprisonnement pour la vie dans la pénitencier provinciale.

Nos lecteurs nous excuseront de ne pas leur donner aujourd'hui, sur la première page, de matières religieuses; c'est afin de vider nos galères, et pouvoir nous débarrasser d'une partie des affaires de la session.

Il y a eu, le 27 mai, une émeute à Philadelphie entre des irlandais et des nègres. Plusieurs personnes ont été blessées; quelques émeutiers ont été arrêtés.

Mgr. Portier, évêque de Mobile, a quitté New-York pour Liverpool. S. G. s'en va à Rome (ou Gaète) avec les décrets et procès-verbaux du Concile des E. U., et est porteur de dépêches du gouvernement américain.

Il vient de paraître à Bytown un nouveau journal, sous le nom de "Orange Lily." C'est, comme l'indique son titre, un papier orangiste.

Le journal d'Education du H. C., pour le mois de mai, nous est parvenu; ce journal continue à être intéressant et fort utile. Le prix d'abonnement en est de cinq chelins par an.

Voilà la dernière page.

Dans notre dernière feuille, il s'est glissé deux graves erreurs typographiques que nous nous hâtons de rectifier. Le dernier paragraphe de la 1ère colonne commença en effet par mots "les 300 logistes"; il faudrait lire: "les zoologistes." En bas de la 3e colonne, au lieu de 22530 pour les dépenses contingentes...

Le comité sur l'émigration, du Bas-Canada aux Etats-Unis, a présenté son rapport et l'impression en a été ordonnée à 1000 exemplaires, en pamphlet. Les membres du comité sont parvenus à se procurer, en s'adressant de nouveau aux personnes qui avaient déjà répondu, une partie des témoignages et des renseignements détruits par le feu.

EXPEDITIONS.—Les goélettes Ellen et Saint-Roch ont été expédiées par ordre du gouvernement avec les quantités suivantes de grains, etc. de semence pour les pauvres du district de Gaspé: 240 minots de pois, 360 de blé, froment, d'avoine, 201720 d'orge, 1200 de patates. Canadien.

Notre correspondant Montréalais disait, dans son avant-dernière lettre, que les toros devaient hisser l'étendard américain. "à une condition." Cette condition, c'était celle de la prorogation au parlement par le gouverneur-général lui-même en personne!

Nous ne croyons pas être mal renseigné, en disant à nos lecteurs que le gouvernement a souscrit £500, pour aider à l'échévement du télégraphe électrique de Québec et d'Halifax.

On voit par une lettre du secrétaire-provincial, à l'adresse de M. A. Campbell, notaire de cette ville, que le gouvernement fait droit à la réclamation du capitaine Marshall du Nicaragua, en lui faisant remettre la somme de £111, comme équivalent des pertes qu'il avait essayées, en portant secours aux passagers du Hannah.

UNITED STATES.—Conformément au désir exprimé par le gouvernement des Etats-Unis, le baron de Roenne, ministre de Prusse à Washington, s'est engagé à ce que ce steamer ne prendra part à aucune opération de guerre, jusqu'à ce qu'il soit complètement dénationalisé. En conséquence, l'United States a pu partir hier matin. Il se rend d'abord à Southampton, où il quittera le pavillon américain, pour prendre ses nouvelles couleurs.

FILOUTERIE.—"La propriété c'est le vol", a dit le citoyen Proudhon, et c'est d'après cette nouvelle morale qu'une bande de filous vient de se former à Montréal. Mais comme la jeunesse fait maintenant de grands progrès, dans ces temps de réformes générales, nos gamins n'ont pas voulu demeurer en arrière. Cette bande de filous nouvellement organisée se compose d'enfants dont les plus âgés ont à peine 12 ans. Plusieurs vols ont été commis à Montréal depuis quelque temps et notre actif sous-chef de police, M. Jérémie a enfin arrêté plusieurs de ces jeunes socialistes.

Nous avons annoncé dans notre dernier no. un vol considérable commis mardi dernier au préjudice de M. Prévost de Belœil. Il ne s'agissait de rien moins que d'une somme de £66 que M. P. avait dans un portefeuille déposé dans la poche de son surtout. Nos jeunes industriels lui enlevèrent le tout avec toute adresse et la dextérité des coupeurs de bourses les plus expérimentés. Mais leur conduite ensuite prouva qu'ils n'avaient pas d'expérience, car au lieu de faire un bon usage du fruit de leur rapine, ils dépensèrent une partie de l'argent en futilités, et ils louèrent une voiture à deux chevaux, pendant plusieurs jours, pour parcourir la ville et les faubourgs. Cette dernière circonstance donna l'éveil à M. Jérémie; vendredi, il en arrêta trois, comme ils arrivaient de la promenade. Sur les £66 qu'ils avaient pris, on ne trouva qu'environ £30. La police découvrit à leurs différents domiciles divers objets, tels que pistolets, petits canons en cuivre, etc. On peut inférer de là que ces jeunes brigands avaient l'humeur guerrière et qu'ils appartenaient sans doute, par principes, à la bande d'émeutiers et d'incendiaires qui ont désolé notre ville dernièrement. Ceux-là ont été mis en prison pour attendre leur procès.

NOUVELLES DE ROME. Rome, 24 avril 1849. Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, l'un de nos plus honorables compatriotes, le docteur Moreau, médecin des pauvres établissemens français, à vu son domicile envahi par une douzaine d'individus portant l'uniforme de gardes civiques, et qui, sans exhiber aucun mandat pour justifier...

la prétendue mission qu'ils s'attribuaient, se sont emparés de la personne de son domestique; le docteur s'est adressé immédiatement à notre consul pour porter plainte contre la violation de son domicile, et pour savoir, pas son entremise, le motif de l'arrestation et ce que son domestique était devenu. Il n'a pu jusqu'à présent obtenir l'honneur d'une réponse. Mais ce fait, quoique grave en lui-même, doit être insignifiant quand on le compare à celui qui s'est passé, il y a trois jours, près de Sainte-Marie-Majeure, dans la Via dei Setti Sale. Là, habitant dans une villa, avec sa famille, le célèbre peintre belge Vanderstappen; entre onze heures et minuit, sa maison a été cernée et bientôt envahie, par une soixantaine d'individus commandés par Cicernacchio et par son fils, tous revêtus de l'uniforme de gardes civiques; ils venaient sous prétexte de faire une visite domiciliaire. Vanderstappen est un vieillard âgé de quatre-vingt ans; il se trouvait avec sa femme, son frère, qui a eu le temps de prendre la fuite, et le curé de Saint-Jean-de-Latran, à qui il donnait asile depuis quelques jours. Les envahisseurs se sont jetés sur lui et sur le curé, et ils les ont traités l'un et l'autre avec la plus grande cruauté. Vanderstappen a reçu de nombreuses contusions et un coup de bayonnette dans le côté; mais le curé a été plus abîmé encore. Cicernacchio et ses compagnons, après lui avoir ouvert le corps en plusieurs endroits à coups de crosse, l'ont étendu par terre, et par une dérision barbare, sous prétexte de lui faire la tonsure, ils lui ont brûlé la tête avec une torche à vent. Pendant ce supplice, ces misérables n'ont pas cessé de faire entendre les paroles les plus outrageantes et les plus obscènes une fois ils ont couché le curé en joue, renouvelant ainsi une épouvantable agonie, et enfin ils l'ont abandonné à demi-mort.

Je sais qu'il n'est pas nécessaire, pour exciter vos sympathies en faveur du malheureux curé de Saint-Jean-de-Latran, que vous connaissiez à quel pays il appartient. Cependant il n'est pas inutile que vous sachiez qu'il est Français d'origine, il est né en Corse, et je crois qu'il a conservé sa nationalité. Après ces atrocités, le pillage de la maison a commencé, et les envahisseurs se sont emparés de tout ce qui leur est tombé sous la main: espèces d'or et d'argent, montre et chaîne d'or, et une médaille que Vanderstappen avait reçue de Napoléon à la suite d'une exposition. C'était l'objet auquel il tenait le plus, et le réclamait avec instance. Cicernacchio touché un instant de ses plaintes, lui dit: "Il ne m'est pas possible de vous la faire rendre, mais j'espère avoir pour ma part (sa part du pillage) 25 scudi, et je vous les remettrai." La bande a passé le reste de la nuit et la journée du lendemain dans la villa Vanderstappen, vivant sur la base-cour et sur la cave. On avait annoncé qu'ils s'étaient livrés à d'affreux sacrilèges au milieu de leurs orgies; mais ces bruits ne sont pas confirmés. Le gouvernement romain n'a manifesté aucune réprobation contre ces infamies, seulement Meucci, directeur de la police, a donné sa démission; mais Cicernacchio et tous les hommes de sa bande sont libres et marchent tête levée. Je crois, comme je vous le disais, que le curé de Saint-Jean-de-Latran a con crève sa qualité de Français; mais qu'importe, après tout! un gouvernement qui s'associe à des actes aussi barbares ou qui est contraint de les tolérer, n'est plus un gouvernement, et les nations civilisées ont le droit de lui demander compte de sa conduite, et de venir elles-mêmes protéger leurs nationaux.

Je suis obligé de terminer cette lettre déjà bien longue; mais permettez-moi du moins d'appeler votre attention sur un document des plus extraordinaires et des plus importants inséré dans le Monitor romain du 20 avril, c'est la fameuse pétition du Cercle populaire, demandant la suppression du Constitutionnel romain, et la condamnation de ses rédacteurs comme colonialistes; parmi les trente signataires de cette étrange mesure, vous remarquerez le nom de Sterhini. Ces gens respectent la liberté de la presse aussi bien qu'ils ont respecté les droits les plus sacrés de l'humanité et l'inviolabilité du domicile.

FÊTE DU 4 MAI.—Je dois inscrire ici la fête du 4 mai, mais en très-peu de mots.—Le temps était magnifique. La place de la Concorde, siège principal de la cérémonie, était splendidement décorée. Dans la soirée, l'illumination des Champs-Elysées était fort brillante; la population n'a cessé un seul instant de s'y porter en masse considérable. Et comme depuis quelque temps le travail a repris un peu d'activité, comme les affaires sont meilleures, qu'une sorte d'aisance générale commence à se faire sentir, on s'est amusé, sans trop songer peut-être que le 4 mai est le glorieux anniversaire du jour où la République fut proclamée par l'Assemblée nationale. Le quoique de M. Dupin serait peut-être même plus exact ici que le parce que de M. Guizot; mais, enfin, il y avait dans la foule un aspect de joie et de confiance qui est toujours bon à voir. A dix heures du matin, un Te Deum avait été chanté sur la place de la Concorde, sous un pavillon un peu chinois, dressé autour de l'obélisque de Louqsor. Je le dis pour rendre à la République, moins celle de février que celle de juin, d'avoir associé la religion à nos fêtes publiques. Ce n'est pas là, à mes yeux, un détail sans portée, c'est une excellente chose. J'ajoute, puisque j'y suis, qu'au moment du Te Deum, la place offrait un spectacle très beau, et presque grandiose, malgré la décoration de carton et de toile peinte dont on l'avait enrichie. Ceux qui, comme moi, avaient pu trouver place sur l'une des terrasses du jardin des Tuileries, ont vu, à l'heure fixée pour la cérémonie religieuse, arriver à la fois sur la place: le clergé, venant de la Madeleine par la rue Royale; l'Assemblée nationale, descendant du pont de la Concorde; la Cour de cassation, la Cour d'appel, le Tribunal en robes rouges et noires, sortant du jardin des Tuileries, et le cortège militaire du président de la République, arrivant par la grande allée des Champs-Elysées. Le canon des Invalides tonna devant nous, et, par derrière nous arrivaient les sons graves et majestueux du bourdon de Notre-Dame. Eh bien! monsieur, je vous assure que, malgré tout cela, bien peu de voix ont fait entendre le cri de: Vive la République!

SANGLANTE INSURRECTION A DRESDE.—Une insurrection terrible a éclaté dans notre ville, nous écrivit-on de Dresde, 3 mai, par suite du refus du roi d'accepter la constitution de l'Empire. Le peuple et la troupe en sont venus aux mains. La porte de l'arsenal a été enfoncée; toute la vieille ville et même plusieurs faubourgs sont au pouvoir des masses. Le roi et la famille royale ont pu traverser le pont à pied sans danger pressant, et se retirer au fort de Königstein.—Le 4, la lutte recommença avec acharnement. Les troupes, quoique peu nombreuses, ont défendu leurs positions avec persévérance; elles ont même obtenu par l'armistice qui a été conclu, de conserver plusieurs points dans la vieille ville, le palais, la place du palais et l'arsenal: Cependant un gouvernement provisoire a été nommé. Ce gouvernement, composé de trois membres, a fait afficher, dans la soirée, la proclamation suivante: "Concitoyens, loi et les ministres se sont enfuis: le pays est abandonné à lui-même sans gouvernement; la constitution de l'empire est reniée. Concitoyens, la patrie est en danger; il a été nécessaire de former un gouvernement provisoire. Le comité de sûreté de Dresde et les députés de ce pays ont nommé les concitoyens soussignés pour former ce gouvernement. La ville de Dresde a donné à la patrie l'exemple le plus glorieux, et elle a juré de vivre et de mourir avec la constitution de l'Empire. Nous plaçons la Saxe sous la protection des gouvernements de l'Allemagne qui ont reconnu la constitution de l'Empire. Nous exigeons l'obéissance la plus rigoureuse aux ordres du gouvernement provisoire et du commandant en chef, le lieutenant-colonel Heintze. Concitoyens, l'heure décisive est arrivée, maintenant ou jamais! La liberté ou l'esclavage! choisissez. "Le gouvernement provisoire, TSCHIRNER, REUBNER, TOFF."

Une autre proclamation a été adressée aux soldats pour les engager à tendre au peuple une main fraternelle et à concourir à la mise à exécution de la constitution de l'Empire. Il y a eu aussi un mouvement à Leipzig, mais la garde urbaine l'a comprimé sans effusion de sang. Reste à savoir ce qui adviendra, lorsqu'on connaîtra les événements de Dresde et l'intervention de la Prusse qui va porter au comble l'exaspération populaire. Sur la demande du roi de Saxe, le régiment prussien "l'Empereur Alexandre" est parti pour Dresde par le chemin de fer. On dit qu'il sera suivi au besoin, de plusieurs autres, et qu'un large appel va être fait à la landwehr. Là est l'écueil, la landwehr étant animée de tout autres sentimens que l'armée de ligne. Sous la date du 5, la Gazette constitutionnelle de Berlin annonce que le premier transport de troupes prussiennes, aussitôt son arrivée, avait occupé les points les plus importants de la vieille ville, entre autres, la terrasse de Buhl, et que les insurgés demandaient à capituler. Suivant toutes probabilités, ajoute la Gazette, l'ordre est rétabli au moment où nous écrivons.

TURIN.—Le cabinet de Turin est toujours en désarroi, ne trouvant aucun homme de quelque valeur qui consente à prendre les affaires au point où il les a mises, par sa précipitation à se soumettre à toutes les exigences de l'Autriche. Le général Rumorino, qui commandait la première des divisions ciblées à Novare, et contre lequel s'étaient élevées des accusations de trahison, a été condamné à mort, le 4 mai, par un conseil de guerre.

TOSCANE.—Les choses n'ont fait aucun pas en Toscane. Le grand-duc est toujours à Gaète, et Livourne refuse de se joindre au mouvement réactionnaire. Aux dernières dates directes, on assurait qu'un corps d'Autrichiens s'avancait pour compléter la soumission du pays. Mais on écrit de Bastia, le 4 mai: "Le Telegraph part de Livourne le 3 mai au soir, a apporté à Bastia (Corse) la nouvelle que les Autrichiens avaient quitté précipitamment les frontières de la Toscane pour se porter à marches forcées sur Vienne. Des mouvements prononcés avaient eu lieu à Pise et à Florence en faveur de Guerrazzi, et la Toscane était de nouveau dans la plus grande agitation."

Tableau des Bills, des plus intéressants pour les Lecteurs du Bas-Canada, sanctionnés le 30 mai 1849.

- Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et l'achiner, et pour d'autres fins.
Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario.
Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.
Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.
Acte pour indemniser les membres de l'Assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.
Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.
Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.
Acte pour établir certaines dispositions générales, concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails, que leurs actes d'incorporation assujétissent à ces dispositions générales.
Acte pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.
Acte pour annexer une certaine partie du township de Up-ton au comté de St. Hyacinthe, pour les fins judiciaires et municipales.
Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l'église Méthodiste Wesleyenne en Canada, d'admettre plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité et pour pourvoir à la réduction de son capital.
Acte pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.
Acte pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation.
Acte pour incorporer les sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de Montréal.
Acte pour incorporer l'académie industrielle de Saint Laurent dans le district de Montréal.
Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
Acte pour incorporer la société de Saint Patrice de Québec.
Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et ré-sumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée législative.
Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà tant pour elle-même que pour les pauvres du dit Hôtel-Dieu, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées.
Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, le district de Gaspé, et partie du district des Trois-Rivières.
Acte pour exercer les officiers de la marine et de l'armée et autres personnes au service de Sa Majesté de payer les

- péages sur les chemins à barrières de cette province.
Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à Montréal.
Acte pour faciliter la mise à l'essai, en cette province, d'un traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus.
Acte pour refondre et amender les lois relatives aux brevets ou brevets d'invention en cette province.
Acte pour incorporer l'association appelée la congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec.
Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc alleu roturier.
Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy.
Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada.
Acte pour incorporer l'association St. Jean Baptista de Montréal, dans la cité, paroisse et district de Montréal.
Acte pour incorporer le cimetière de Mont Hermon.
Acte pour supplier à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés.
Acte pour autoriser Marc Antoine Primeau et Antoine A. Troitier à construire un pont de péages sur la rivière Chateauguay, dans la paroisse de Ste. Martine, former un chemin piéché depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rivière Chateauguay, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont, chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard.—A continuer.

MARIAGE. En cette ville, le 4 Dr. F. Charpentier, Err. de St. Elizabeth, à Dlle. Caroline Déline de cette ville.
NAISSANCES. En cette ville la Dame de M. Charles Anger a mis au monde une fille.
A New-York, le 25 ult, la Dame de M. J. O. Besse; a mis au monde un fils.
En cette ville, le 30 Dame de P. R. La Frenaye, Ecr a mis au monde un fils.
DÉCES. A Maskinongé, le 10 mai, Sieur Jacques Dugas de Labrèche, à 107 ans, 4 mois et 14 jours.
A St. Hyacinthe, le 95 ult. Dr. J. P. Rôtot, de St. César, à Dlle. Sarah O Leary, fille du Dr. P. O Leary, de Hyacinthe.
Le 3 à sa résidence, Isi-Carroll, Coteau de St. Louis, William Connolly, Ecr., membre de l'honorable société de la baie d'Hudson, à l'âge de 62 ans.
A Gentilly, le 30 mai dernier, à l'âge de 20 ans et 8 mois, Dlle. Marie-Louise-Emélie Pepin seconde fille de M. Joseph Pepin.

GRAINES DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des semences. Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux, qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on leur les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

- DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:
Artichauts Asperges Fèves
Brocoli Betteraves Choux-fleurs
Capucines Concombes Carottes
Cérisoles Sarrisettes Poireaux
Laitue Melons Marjol
Moutares Oignons Pois-Choux
Persils Panais Citrouille
Raves Rhubarbe Romarin
Saffran Saugie Choux de Savoie
Epinards Sarrisette Thym
Tabacs Navet Tonates
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc.
BENJ. WORKMAN & Co.
172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montreal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

LES Soussignés viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition de MOIS DE MARIAGE, petit format contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche le Chemin de la croix. Prix 75 Cts. la douzaine.
Rue St. Vincent No. 3, E. R. FAJRE & Co.
17 avril 1849.

DAMISPAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient entendre des Leçons de Musique.

AFFAIRES DE ROUTINE.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.
Vendredi, 25 mai, 1849.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés, savoir:—Bill pour pourvoir à l'érection ou réparation des maisons de justice et des prisons en certains lieux dans le Bas-Canada, bill pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de certains ponts sur la rivière des Prairies; bill pour remédier à la défectuosité dans l'administration de la justice criminelle; bill pour pourvoir à accorder la garantie de la province en faveur des obligations des compagnies des chemins de fer à certaines conditions, et pour aider à la construction du chemin de fer d'Hali-fax et Québec; bill pour amender la loi relative à l'impression et distribution des statuts provinciaux; bill pour établir des dispositions relativement à l'administration du département des postes lorsqu'il sera transmis au gouvernement provincial; bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique; bill pour amender l'acte qui incorpore les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle; bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.—Un bill grossoyé pour autoriser et mettre les syndics de la commission des chemins à barrières de Québec en état d'acquiescer et prendre la possession et propriété du pont appelé Pont Dorchester, et pour d'autres fins, est lu pour la troisième fois. Sur motion de M. Duchesnay, le proviso suivant est ajouté au bill en forme de cavalier:—"Pourvu toujours, que les dits syndics auront le pouvoir, s'ils le jugent expédient de redresser le chemin de Ste. Foye depuis vers ce, " d'endroit à environ 34 chaînes au nord de l'angle du chemin, près du milieu de la côte du Cap Rouge, de " manière à continuer le chemin dans une ligne aussi " droite que possible depuis le dit point jusqu'au dit " angle." Le bill tel qu'amendé, passe alors.—Les amendemens du conseil au bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada sont alors pris en considération et adoptés.—M. Chabot introduit un bill pour révoquer certaines parties d'un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles élémentaires dans les cités de Québec et de Montréal, lequel est lu deux fois, considéré en comité, et ordre est donné de le grossoyer.—M. Drummond introduit un bill pour corriger un erreur dans l'acte de la présente session, relativement à la judicature du B.-C., lequel est lu deux fois, et ordre est donné de le grossoyer.—M. Richards introduit un bill pour autoriser les juges de la cour supérieure de record dans le Haut-Canada à nommer des commissaires pour prendre des affidavits dans le Bas-Canada, lequel est lu deux fois, et ordre est donné de le grossoyer.—Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants sans amendement, savoir:—Bill pour détacher les établissemens de Ste. Anne des Monts et Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et pour les ériger en une municipalité séparée. Bill pour autoriser Amable Archambault et autres à ériger un pont de péages sur la rivière l'Assomption, et par d'autres fins y mentionnées. Bill pour remédier à défectuosités dans l'administration de la justice criminelle. Et les bills suivants avec des amendemens, savoir: Bill pour incorporer la chambre de lecture et la bourse des marchands de Montréal, bill pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, etc., et autres, à ériger un pont de péages sur la rivière Etchemin, dans la paroisse St. Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer le dit Joseph Clovis Bélanger et autres, sous le nom de "La compagnie du pont St. Anselme," et pour d'autres fins y mentionnées. M. Blake introduit un bill pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées, lequel est lu deux fois, et ordre est donné de le grossoyer.—Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—Bill pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées; Bill pour corriger un erreur dans un acte de la présente session relativement à la judicature du Bas-Canada. Le bill grossoyé, du conseil, intitulé: "Acte pour pourvoir à la saisie et vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," est lu pour la troisième fois et passé. L'Hon. M. Cameron rapporte les amendemens faits en comité, hier, au bill pour autoriser la formation de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada pour la construction de chemins macadamisés et de ponts et autres travaux de même nature, qui sont agréés, et le bill est ordonné d'être grossoyé. Le bill pour autoriser John Yule, jeune, et autres, à ériger une écluse de moulins sur la rivière Richelieu, est considéré en comité, et ordre est donné pour qu'il soit grossoyé. Le dit bill grossoyé est alors lu pour la troisième fois et passé.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient au plus grand nombre de pages que les précédentes la Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la suite de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de la Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies. Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848. CONDITIONS D'ABONNEMENT: L'ALBUM LITTERAIRE PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE. Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de la MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les payemens devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, et on exigera 25. Gd. de plus des retardataires.—15 Déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS. LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, pluriels de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous publions. En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec. Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pimondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leclair, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout. L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles. Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux traités par volumes de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages seront un volume. Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON. Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, Mr. Coy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier. Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bilaud—George de Bourville—George Cartier—P. Chauveau—Roumald Cherrier—Odie Cherrier—Chevalier de Lorinier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Lavolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Pimondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quessel—J. S. Raymond—A. S. Souland—J. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes. A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniqy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPLÉAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère donner à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.—jco

A vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le compte ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; avant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vie domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance. Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège, est de £2. 10s. Et les frais des médecins à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la mission. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

DEUXIEME EDITION DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Écriture de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7, mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrenil, 4s. l'acre. Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et d chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été pruvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. 3.—fois-

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des R6 collets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU A. No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT AVERTI de nouveaux pratiques que tout son ét blissement est réuni dans ce nouveau local et qu' a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES raris de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melang doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressés, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Table with 2 columns: Description of ad space and Price. Includes rows for six lines, eight lines, and ten lines of ad space with corresponding prices in dollars and cents.